

L'OFFRE ZÉNITUDE

Du 15 février 2020 au 31 décembre 2021



GMR 1000

GMC 3000

CENOVIAGAZ

CENOVIAGAZ CONFORT

Offre Antargaz Energies

300€ TTC⁽¹⁾ pour l'entretien de votre chaudière gaz propane



Offre CERTLI

80€ TTC⁽²⁾ pour GMR 1000
100€ TTC⁽²⁾ pour GMC 3000 ou CENOVIAGAZ
150€ TTC⁽²⁾ pour CENOVIAGAZ CONFORT

ET EN

Demandez votre prime Energie Maîtrisée⁽³⁾

Offre réservée aux particuliers proposée par leur installateur

CERTLI



Comment profiter de l'offre ?

Les offres CERTLI et ANTARGAZ sont valables uniquement pour tout nouveau client Antargaz.
Validité du 15/02/2020 au 31/12/2021.

L'offre CERTLI

Envoyez avant le 31/01/2022 :

• Une copie de la facture de votre installateur acquittée et datée impérativement entre le 15 février 2020 et le 31 décembre 2021

, votre RIB

à l'adresse suivante :

Service Consommateurs CERTLI

Opération Zénitude – ANTARGAZ

57 rue de la Gare - 67580 Mertzwiller

L'offre ANTARGAZ

Est destinée à tout nouveau client ayant signé un contrat de fourniture de gaz propane à usage domestique avec mise en place de réservoir et qui s'engage à installer une chaudière de la marque CERTLI éligible à l'offre Zénitude Antargaz CERTLI. Toutes les modalités et conditions de l'offre sont disponibles sur <https://www.antargaz.fr/aides-financieres-et-economies-d-energie/bons-d-entretien-chaudiere> Ou contactez votre conseiller ANTARGAZ

0 805 509 509

Service & appel
gratuits

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OFFRES
SUR www.antargaz.fr

(1) Offre valable pour tout nouveau client Antargaz ayant souscrit un contrat de fourniture de gaz propane à usage domestique d'une durée de 5 ans avec mise en place d'un réservoir. Le montant de 300€ TTC correspond à 5 bons d'entretien chaudière d'une valeur unitaire de 60€ TTC. Le client bénéficie de la réduction de 60€ TTC au titre de l'entretien de sa chaudière chaque année sur la durée du contrat (soit 5 ans, 1 bon par an non cumulable).

(2) Virement effectué par CERTLI sous un délai de 6 semaines : 80€ TTC pour l'achat d'une chaudière murale à condensation de la gamme GMR1000, 100€ TTC pour tout achat d'une chaudière murale à condensation de la gamme GMC3000 ou d'une chaudière sol gaz à condensation de la gamme CENOVIAgaz ou 150€ TTC pour tout achat d'une chaudière sol gaz à condensation de la gamme CENOVIAgaz CONFORT. Offre réservée aux particuliers pour l'achat et l'installation d'une chaudière murale ou sol gaz à condensation des gammes citées précédemment par un professionnel entre le 15 février 2020 et le 31 décembre 2021 dans le cadre de leur participation à l'opération Zénitude avec Antargaz. Offre réservée aux personnes résidant en France métropolitaine, pour un usage individuel et privé. Sont donc exclus de cette opération les professionnels, les personnes morales qu'elles soient de droit privé ou de droit public, les particuliers ayant même partiellement un usage professionnel des matériels ou de l'installation concernés, les travaux réalisés hors territoire métropolitain français, les travaux réalisés pour des immeubles collectifs. L'offre ne peut être accordée sur un autre modèle que ceux indiqués. Offre limitée à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte. Frais d'envoi non remboursés. Offre non cumulable avec toutes les autres opérations commerciales CERTLI en cours.

(3) La Prime Énergie Maîtrisée (PEM) est destinée à tous les particuliers effectuant des travaux de rénovation énergétique qui entrent dans le cadre législatif et réglementaire des Certificats d'Économies d'Énergie. Les chaudières gaz THPE sont éligibles aux primes PEM dont les modèles CERTLI présentés dans cette offre. Retrouvez toutes les informations sur <https://www.antargaz.fr/aides-financieres-et-economies-d-energie/primes-energie-maitrisee>. Les travaux peuvent être réalisés dans votre résidence principale, comme dans une résidence secondaire. Elle est versée par Antargaz sous forme de chèque bancaire libellé au nom de la personne qui a fait effectuer les travaux. Le chèque vous est envoyé 4 semaines après réception et validation de votre dossier complet par le service Prime Énergie Maîtrisée d'Antargaz.



ANTARGAZ SAS au capital de 7 749 159 euros – Immeuble Reflex – Les Renardières – 4, place Victor Hugo – 92400 Courbevoie – 572 126 043 RCS Nanterre
BDR THERMEA France S.A.S. au capital de 229 288 696 euros - Direction de la marque CERTLI : ZI de Vieux-Thau BP 50018 68801 THANN Cedex
Conception graphique : Cairne & Marcel

Cachet de votre professionnel

antargaz
energies

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !